

**NON-OPPOSITION**  
**A UNE DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS**  
**ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 23/01/2026	<b>N° DP 059650 26 00023</b>
<b>Par :</b> Madame Gwendoline MONTEIRO	Surface plancher existante : m <sup>2</sup>
	Surface plancher créée : m <sup>2</sup>
	Surface plancher supprimée : m <sup>2</sup>
<b>Demeurant à :</b> 49 Rue François Mériaux 59150 WATTRELOS	Logement(s) créé(s) : 0
<b>Pour :</b> Ravalement de la façade	
<b>Sur un terrain sis :</b> 49 Rue François Mériaux - Watrelos Cadastré : CO14	<b>Destination : Habitation</b>

**Le Maire,**

Vu la Déclaration préalable susvisée ;  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-4 et R. 421-9 et suivants et R.421-17 ;  
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille en vigueur ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une collectivité territoriale de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;  
Vu l'arrêté municipal du 04/06/2020 portant délégation de Monsieur le Maire à Madame REIFFERS Zohra, adjointe en charge de l'urbanisme ;

Vu l'avis réputé favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France - Architecte des Bâtiments de France, consulté en date du 24 janvier 2026 ;

**ARRETE**

**ARTICLE UNIQUE** : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande susvisée.

En application de l'article R 462-1 du Code de l'Urbanisme, il vous appartient de déposer la Déclaration Attestant la Conformité et l'Achèvement des Travaux (DAACT), en ligne sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) : <https://gnau.lillemetropole.fr/gnau/#/>.

Fait à Watrelos, le **14 MARS 2026**

Le Maire,

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée,

Zohra REIFFERS

